



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N° 02 14 .03 24

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
6 mars 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil de Communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NICOLO Denis, PETIT Florence, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : CRESPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Patrick à CAILLET Laurence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude à PROVIN Emmanuel, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard à LEGER Walter, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, MENNETRIER Alain, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, YOT Olivier, BERTHIER Patrick, DEREPAIS Martine, GERARD Valérie

Secrétaire de séance : Madame BORDE Odile

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....14
Votants.....36

**OBJET : EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE -
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil de Communauté la demande de subvention de l'EPIC afin de pallier à des difficultés de trésorerie en ce début d'exercice. Elle précise que le montant de cette subvention sera déduit du montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'EPIC lors du vote du budget primitif 2024.

Il est demandé à l'OT de présenter et engager, sur l'exercice 2024, un plan d'actions permettant de mettre en place des mesures correctives afin de retrouver un équilibre budgétaire à compter de l'exercice 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice -Présidente, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention 40 000 € à l'EPIC Office de Tourisme de la Côte des Bar.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Madame BORDE Odile



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président



